

#### PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

PRÉFECTURE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ARRÊTÉ Nº

 $331_{\,\,{
m DU}}\,\,11_{\,\,{
m JUIN}}\,2019$ 

précisant les mairies dans lesquelles seront installées les bornes d'accès à internet conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution

Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon Chevalier du mérite agricole Chevalier des arts et des lettres

Vu la Constitution et notamment son article 11;

**Vu** la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6;

**Vu** le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

## ARRÊTE

#### ARTICLE 1er:

Pour le recueil des soutiens des électeurs la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris présentées, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies de Saint-Pierre et de Miquelon. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

### **ARTICLE 2**:

L'arrêté préfectoral n°178 du 2 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton ou les circonscriptions administratives équivalentes, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

# **ARTICLE 3:**

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Destinataires**:

Intéressés RAA

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

Grégory LECRU Place du lieutenant-colonel Pigeaud – B.P. 4200 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Téléphone : 05 08 41 10 10 – Télécopie : 05 08 41 47 38 – Mél : courrier@spm975.gouv.fr